Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_103-DE

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

N°2026-103

Usine de Mézières-sur-Couesnon - Renouvellement de l'atelier d'ultrafiltration
Approbation du programme de l'opération

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à dix-huit heures, le Bureau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 9 septembre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni en son siège administratif, 2 rue de la Mabilais, 35000 RENNES.

Nombre de délégués	
En exercice : 15	Quorum : 8
Présents : 11	Votants : 11
Absents : 3	

SONT PRESENTS :

Mesdames Françoise LOUAPRE, Flavie BOUKHENOUFA, Caroline BUHOT (Rennes Métropole), Messieurs Yannick BRE (Montfort Communauté), Laurent DUMERCY (Brocéliande Communauté), Loïc ALMÉRAS, Pascal VASNIER (Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné), Ludovic BROSSARD, Pascal PINAULT, Yannick NADESAN [arrivé à 18h15 – à partir de la délibération n°2026-101 – départ à 19h18 – après la délibération n°2026-105], Jacky SAVIN (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Isabelle PELLERIN, Virginie FRABOT, Gisèle EL DIB, Monsieur Didier CHAPELLON (Rennes Métropole).

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Sandra Chériaux, Céline juspin, Virginie Leroy, Messieurs Laurent Géneau, Tristan Hisberg, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. BROSSARD, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_103-DE

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Mise en service en 2012, l'usine de production d'eau potable de Mézières-sur-Couesnon dispose d'une capacité de production de 25 000 m³/j, soit 1 250 m³/h. Elle couvre 30 % des besoins en eau du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

L'usine est alimentée par deux ressources : les eaux souterraines des drains du Coglais et les eaux de surface du Couesnon. La filière de traitement comprend notamment une étape d'ultrafiltration membranaire, qui constitue une barrière physique essentielle permettant d'assurer la désinfection de l'eau et de retenir les dernières particules et matières indésirables présentes dans l'eau.

Après près de 15 années de fonctionnement, le renouvellement de ces membranes doit être engagé pour garantir les performances de l'usine et prévenir tout risque de défaillance susceptible d'entraîner un arrêt total de la production.

Le projet doit également permettre d'anticiper les évolutions technologiques et d'identifier la solution de traitement la plus adaptée au regard des performances attendues, des contraintes d'exploitation et du coût global de l'installation.

A- Programme de l'opération

L'opération porte principalement sur le remplacement, dans le local existant, des 216 modules équipés de membranes en acétate de cellulose actuellement en place.

Le programme de travaux prévoit notamment :

- Le démontage et l'évacuation de l'ensemble des modules et des équipements associés ;
- La fourniture, l'installation et la mise en service de nouvelles membranes en polyéthersulfone (PES) ;
- Le dimensionnement du nouvel atelier d'ultrafiltration et son intégration dans le local existant ;
- L'étude de la réutilisation, de l'adaptation ou du remplacement des équipements périphériques, notamment les pompes de gavage, préfiltres, pompes de rétrolavage et équipements de lavage chimique ;
- La fiabilisation des équipements de mesure, d'automatisme et de commande ;
- L'adaptation des équipements de stockage, de dosage et d'injection des réactifs nécessaires au fonctionnement du nouvel atelier ;
- La prise en compte de la continuité de service, des exigences d'exploitation, d'ergonomie, de maintenance et de cybersécurité ;
- Les éventuels travaux de génie civil et d'adaptation des ouvrages existants.

Le projet devra par ailleurs intégrer une démarche de réduction des impacts environnementaux, portant notamment sur la consommation énergétique, la gestion des déchets, la valorisation des équipements déposés, ainsi que le coût global de l'installation, en investissement comme en exploitation.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_103-DE

B- Etudes des solutions techniques

La solution principale étudiée est le renouvellement de l'ultrafiltration avec des membranes en PES, mais afin de permettre à la Collectivité de retenir la solution la plus pertinente, deux solutions alternatives devront également être analysées :

- Le traitement par rayonnement ultraviolet (UV), en remplacement de tout ou partie de l'étape d'ultrafiltration ;
- Le traitement par nanofiltration (NF).

Au terme de cette analyse, la Collectivité retiendra le procédé de traitement le mieux adapté environnementalement, sanitairement et économiquement au contexte de l'usine et validera le programme de travaux et les coûts associés.

C- Calendrier prévisionnel de l'opération

La réalisation de l'opération nécessite le recours à une mission de maîtrise d'œuvre.

Une attention particulière sera portée au phasage des travaux et au maintien de la continuité de service. Le programme prévoit notamment l'étude de périodes transitoires permettant de limiter au maximum les arrêts de production de la filière existante pendant les travaux et les essais de mise en service des nouvelles installations.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre : Octobre 2026
- Choix du maître d'œuvre : Février 2027
- Réalisation des études : Mars 2027 à Octobre 2027
- Lancement de la consultation pour le marché de travaux : décembre 2027
- Réalisation des travaux : 2ème semestre 2028

Ce calendrier sera précisé et actualisé au cours des études.

D- Coût prévisionnel du programme de travaux

Le montant prévisionnel des prestations de maîtrise d'œuvre ainsi que, le cas échéant, les études complémentaires nécessaires à la réalisation du projet est évalué à 100 000 € HT.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de mise en place de modules d'ultrafiltration, est estimée à 1 700 000 € HT (hors études annexes éventuelles).

Le coût définitif des travaux sera précisé à l'issue des études d'avant-projet et de projet, après le choix de la solution technique retenue.

Nature des prestations	**Montant estimatif HT**
MAITRISE D'OEUVRE	100 000 €
TRAVAUX	1 700 000 €
Remplacement des modules, équipements hydrauliques, automatisme et adaptation de l'atelier de lavage	1 400 000 €
Remplacement des pompes de gavage, pompes de rétrolavage et préfiltres	300 000 €
TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION	**1 800 000 €**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_103-DE

E- Plan de financement prévisionnel de l'opération

Cette opération est financée à 100 % par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Le dossier d'avant-projet sera proposé au SMG Eau35 qui sera alors amené à se prononcer sur sa participation financière.

Considérant les domaines qui ont été délégués au Bureau, il vous est proposé, mes Chers Collègues de bien vouloir :

1. Approuver le programme de l'opération, son calendrier et son financement ;
2. Dire que les crédits seront prévus au Budget 2026 et au(x) budget(s) suivant(s) (Programme 21 - Renforcer et améliorer les usines de production d'eau potable).

Après en avoir délibéré,

Le Bureau adopte le rapport à l'unanimité.

À Rennes, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA

Le Président,
Ludovic BROSSARD

Collectivité Eau du Bassin Rennais
35

Date de publication : 24 SEP. 2026